

Date limite d'inscription : 6 avril 2012

NOTICE D'INFORMATION

*à l'attention des candidats SOURDS
à la formation initiale d'EDUCATEUR SPECIALISE*

**Entrée en formation :
Année préparatoire : septembre 2012 – mai 2013
Formation initiale : septembre 2013 – juin 2015**

FORMATION D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ
Candidats sourds et malentendants

Sommaire

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
I - LA PROFESSION D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	3
II - PROJET DE FORMATION	4
II.1 - DEMARCHE PEDAGOGIQUE.....	4
II.2 - PROGRAMME DE FORMATION : Année préparatoire –dispositif « sourds » et Diplôme d'Etat Educateur Spécialisé.....	8
III – LES REDUCTIONS DE FORMATION	14
III.1. - ALLEGEMENTS et DISPENSES.....	14
III.2 - ALLEGEMENT DE STAGE.....	15
IV - LE DIPLÔME D'ÉTAT	15
V – LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION	15
V.1 – DROIT D'INSCRIPTION ET FRAIS DE SCOLARITE.....	15
V.2 – AIDES FINANCIERES.....	15
VI - V.A.E. : VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	16
REGLEMENT D'ADMISSION	17
MODALITES D'INSCRIPTION	18
INSTRUCTIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER	19
FICHE DE CANDIDATURE	20

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE ?

Lisez attentivement cette notice

*Téléchargez le dossier de candidature joint en fin de notice
et retourner-le dûment complété au plus tard le 6 avril 2012*

(contact : Ghislaine SEILIEZ, formatrice : g.seiliez@efpp.fr)

Identité de l'EFPP

Créée en 1946, l'E.F.P.P. est :

- Gérée depuis 1962 par l'Association Ecole de Formation Psycho Pédagogique (Association loi 1901)
- Liée à l'Institut Catholique de Paris par protocole.
- Agréée par Arrêté Interministériel pour la préparation au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.
- Agréée par Arrêté Ministériel pour la préparation au Diplôme D'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants
- Formation initiale financée par le Conseil Régional d'Ile de France
- Organisme de formation continue pour le secteur sanitaire et social, formation des cadres (CAFERUIS).
- Membre de L'Association Française des Organismes de formation et de Recherche en Travail Social (AFORTS)

INFORMATIONS GENERALES

I - LA PROFESSION D'EDUCATEUR SPECIALISE

Les enfants, les adolescents, les adultes qui, en France, présentent des déficiences mentales, des troubles du caractère, des handicaps physiques et sensoriels ou vivent des conditions sociales difficiles nécessitent une action appropriée dont la qualité et la durée sont en rapport avec ses difficultés.

A des moments divers, à des niveaux spécifiques, des spécialistes -dont l'éducateur- interviennent, chacun dans sa partie et au service de ces personnes en difficultés, pour prévenir, dépister, diagnostiquer, placer, protéger, traiter, éduquer, rééduquer, scolariser ...

L'Educateur Spécialisé est un professionnel qualifié.

A ce titre, il doit justifier de connaissances, il a des devoirs professionnels, il a des droits garantis par des conventions collectives dans le secteur privé et par des statuts administratifs dans le secteur public.

La profession d'Educateur Spécialisé s'exerce :

→ auprès de personnes (jeunes et adultes) présentant des déficiences mentales, (troubles de la personnalité - névroses, psychoses), des inadaptations sociales, handicaps moteurs, sensoriels...

→ en équipe pluridisciplinaire avec des aides médico-psychologiques, des moniteurs éducateurs, des éducateurs techniques, des assistants de service social, des éducateurs de jeunes enfants, des psychologues, des médecins, infirmiers, enseignants, rééducateurs, juges pour enfants, personnels administratifs et de service.

→ dans des établissements ou services divers (internats, externats, milieux dits « ouverts ») ou au sein des familles :

- Instituts médico-pédagogiques et médico-professionnels,
- Centres d'aide par le travail, maisons d'accueil spécialisées,

- Centres de consultation, d'observation, d'accueil, de rééducation,
 - Foyers d'Accueil d'Urgence,
 - Centres de réadaptation fonctionnelle,
 - Centres médicaux, sanitaires et sociaux,
 - Hôpitaux de jour, appartements thérapeutiques,
 - C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale).
 - P.F.S. (Placement Familial Spécialisé),
 - Prévention spécialisée,
 - Services de prévention, d'observation, d'action éducative en milieu ouvert, d'action auprès des familles
- (Liste non exhaustive)

II – LE PROJET DE FORMATION

II.1 - DEMARCHE PEDAGOGIQUE

II.1.1 - La dimension collective

Dans sa mission de formation de professionnels de l'éducation spécialisée, L'EFPP, s'inscrivant dans la mouvance des méthodes actives en pédagogie, défend, entre autres, une conception collective de l'apprentissage.

Concernant la formation des éducateurs, de quoi est-il alors question ?

Tout d'abord la question des apprentissages : ils sont multiples et variés et s'appuient dans leurs contenus et leurs modalités pédagogiques sur les textes régissant la formation (décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'éducateur spécialisé), ainsi que sur le référentiel de formation articulé à la réforme du DEES. Ils concernent et s'adressent autant à des promotions, qu'à des groupes et à des personnes.

- ▶ Un premier niveau est centré sur la dimension sociale de l'apprentissage : l'apprentissage collectif

Les différents espaces de formation, tels que les enseignements de type magistral, la psychopédagogie, les ateliers d'expression technique, les sessions sportives, les réunions de promotion, les sessions de travail en groupes... valorisent particulièrement la **dimension sociale de l'apprentissage**.

En conséquence, **l'apprentissage coopératif** peut être considéré comme une option importante du processus de formation. Cette option est sous-tendue par la recherche des **interactions sociales** produites au sein des promotions et des groupes restreints. L'expérience pédagogique de l'EFPP s'inscrit dans un courant de pensée issu des pédagogies dites **actives**, où la recherche de l'apprentissage coopératif occupe une place particulière. L'expérience pédagogique qui en est issue peut être rapprochée, à cet effet, des pistes proposées par Etienne Bourgeois et Jean Nizet.¹

¹ Bourgeois E, Nizet J. *Apprentissage et formation des adultes*, Paris, PUF, 1997

Quelques principes participent, en effet, de la fonction formatrice des interactions sociales dans l'apprentissage et permettent d'en délimiter la portée :

La notion d'interaction sociale dans l'apprentissage relève d'un cadre théorique très précis, le **conflit socio-cognitif**, postulant l'idée que le sujet apprenant a d'autant plus de possibilités de mobiliser ses chances d'apprentissage qu'il bénéficiera d'interactions sociales structurées autour d'échanges contradictoires, et en vue de résoudre des problèmes, des questions, qui s'énoncent à lui. La confrontation de points de vue divergents, exprimés par les différents protagonistes en interaction, est donc une condition essentielle de l'émergence des interactions sociales. Cependant, plusieurs conditions procèdent de ce postulat.

Tout d'abord, les interactions sociales s'élaborent autour de **tâches coopératives** clairement identifiées dans l'espace de formation (résolution et analyse d'un problème, d'un cas, d'une problématique, d'une activité...). Elles sont contenues et **régulées** dans l'espace de formation. Elles sont le résultat d'échanges entre les étudiants et le formateur et/ou le professionnel, et entre les étudiants eux-mêmes.

Les interactions entre **pairs** sont soutenues et recherchées. Elles n'excluent pas les relations **asymétriques**, non paritaires, elles peuvent prendre appui dessus, tenter d'en modifier les effets en vue d'optimiser l'apprentissage. Elles tiennent compte des désaccords et des résistances en vue de **confronter** les différentes opinions et représentations. Enfin, le climat socio-affectif qui règne dans l'espace de formation participe, lui aussi, des conditions minimales d'exercice de ces relations.

- ▶ Un deuxième niveau centré sur les caractéristiques des promotions et des groupes en formation : valorisation de la mixité sociale et culturelle

Les promotions d'étudiants se caractérisent par une forte hétérogénéité. En effet, l'EFPP accueille des étudiants sourds et met en place des modules pédagogiques transversaux « éducateurs de jeunes enfants/éducateurs spécialisés ». L'intégration des étudiants sourds a une influence directe sur les apprentissages collectifs que l'ensemble des étudiants est amené à faire. C'est par l'intermédiaire des interactions et des contextes de formation dans lesquels elles se présentent, que les futurs professionnels font l'expérience concrète de la différence et de l'altérité.

La valorisation de la mixité sociale et culturelle s'exprime aussi dans l'accueil régulier d'étudiants originaires de pays différents, de cultures différentes. De fait, il s'agit bien, aussi, de confronter des conceptions et des pratiques différentes. L'apprentissage de l'inter-culturalité représente également un support à partir duquel l'EFPP conçoit la formation. Par ailleurs, la mixité se renforce dès lors que les étudiants se distinguent aussi par l'âge, le niveau d'expérience et de pratique professionnelles. La position de l'EFPP en faveur de l'accueil et de la formation de professionnels en situation d'emploi, dotés parfois d'une expérience qui peut être longue, participe aussi de ce souci d'hétérogénéité.

- ▶ Un troisième niveau centré sur l'apprentissage de la démocratie participative : délégation et rôles institutionnels

L'EFPP, par sa dynamique pédagogique, donne la possibilité aux étudiants de faire « vivre » et fonctionner leur promotion ou sous-groupe d'appartenance/de référence. En conséquence, des délégués de promotions sont élus. Des rencontres régulières entre les délégués, les promotions et les responsables du centre de formation sont mises en place. Cette disposition favorise l'apprentissage de rôles institutionnels tels que la représentativité ou encore la délégation. Les différents points abordés durant les réunions sont autant d'occasions de s'exercer, également, à la confrontation d'idées, dans la perspective d'une communication de type institutionnel, régulée par un formateur Responsable de la promotion.

Ces trois niveaux d'apprentissage se rencontrent à travers une dynamique d'alternance s'organisant elle-même sur plusieurs niveaux.

Ce choix vise à favoriser l'appropriation par les étudiants de la dynamique de formation dans un objectif de professionnalisation.

- Alternance (comme dynamique) Terrain / Centre de formation

Une collaboration importante entre centre de formation et structures professionnelles permet à chaque « espace » d'offrir une démarche formative complémentaire et indissociable.

- Alternance (d'enseignements) Cours magistraux / Ateliers / Témoignages de professionnels

Les apports délivrés sous forme magistrale, bien que leurs contenus puissent quelquefois être complexes, sont toujours l'occasion de solliciter une interactivité avec les groupes/promotions d'étudiants...

- Alternance (d'expériences) : Elaboration de projets / Mises en situation (Sessions sportives, sessions de techniques éducatives, exposés...).

Le mouvement de construction de l'identité professionnelle est travaillé à partir de ces différentes dynamiques dont les objectifs et contenus, en lien avec le programme officiel de formation, sont toujours référés à la pratique éducative.

Formateurs internes et intervenants externes soutiennent cette démarche.

Cette construction nécessite une capacité à s'identifier et à se différencier. C'est par la rencontre (alternée), en centre de formation et en stage, avec des professionnels pluridisciplinaires, que se met en place l'approche de la complémentarité professionnelle telle qu'elle s'organise dans les équipes. Ce mouvement de prise de distance par la multiplicité des regards est plus particulièrement cultivé et développé dans les groupes d'analyse des pratiques (cf. chapitre IV - La psychopédagogie).

II.1.2 - La dimension individuelle

En complément de la dimension collective des différents événements et étapes de la formation, il est nécessaire, pour chaque étudiant, d'aborder la dimension individuelle.

L'effectif réduit du centre de formation permet de réaliser un suivi individualisé, de mettre en oeuvre une pédagogie du sujet.

En effet, il ne s'agit pas seulement de proposer un contenu de formation à des étudiants mais bien davantage de les entraîner dans un parcours de formation, dans une dynamique de formation, dans laquelle chacun est à la fois sujet mais aussi acteur.

▶ Le suivi individuel

Élément indispensable sans lequel la dynamique de formation ne pourrait se mettre en oeuvre, le suivi individuel consiste, au travers d'entretiens formalisés émaillant le parcours, à solliciter l'étudiant sur son positionnement, sa participation, ses propres attitudes ou mouvements au sein de sa formation, à l'inviter à se questionner, à se remettre en cause, à garder le cap sur l'objet commun que nous partageons avec lui : la formation au métier d'Éducateur Spécialisé, la construction professionnelle. Cette sollicitation amène l'étudiant à traiter, lorsque se pose un problème, toute situation susceptible d'entraver le mouvement et le parcours de formation.

Cet accompagnement tend à donner à chaque étudiant des repères concernant son propre positionnement au sein de la formation. La dynamique passe elle-même par l'élaboration de l'immobilisme éventuel de l'étudiant qui, par exemple, a perdu le sens de sa démarche de formation, ce qui pourrait altérer son investissement.

Le suivi est également l'instance qui donne toute sa place à la dimension du mode d'apprentissage propre à chacun. Dans ce sens, un certain nombre d'évaluations font l'objet d'un commentaire détaillé entre le formateur et l'étudiant et présentent un caractère formatif : la reprise possible de certains travaux, par exemple...

De plus, au fil des bilans qui ponctuent le cursus, il est donné à l'étudiant l'opportunité de ressaisir les cohérences de l'ensemble du cursus déjà réalisé, de repérer les compétences acquises et celles encore à travailler, d'analyser les modes d'apprentissages spécifiques et leurs points d'achoppement...

▶ L'engagement de l'étudiant

Pour ce qui échoit à l'étudiant, cette dynamique procède à son origine de la motivation de l'étudiant à effectuer cette formation. Toutefois il n'est pas de dynamique de formation sans transformation de cette motivation en engagement.

L'engagement pourrait alors se définir comme la nécessaire confrontation de la motivation à l'épreuve de la réalité.

S'engager dans la formation c'est également s'approprier la démarche proposée par le centre de formation : ne pas simplement se soumettre aux modalités pédagogiques mises en oeuvre mais donner son empreinte particulière aux apprentissages réalisés, les arrimer à une histoire, une motivation spécifique, bien que dans un cadre réglementaire commun.

▶ Le processus de formation/transformation - Le processus réflexif

Le processus réflexif peut se repérer à travers deux mouvements : celui qui, partant de la pratique, permet de penser quelque chose de ce que l'on a fait, et celui qui, partant des savoirs recueillis, va « métaboliser » la connaissance par l'expérience.

Il s'agit de transformer l'expérimentation en objet de réflexion. Cette transformation se fait, de manière classique, à partir des pratiques professionnelles ou de stage réalisées par les étudiants, il s'agit bien alors de formalisation de ces pratiques : trouver les mots pour en parler, en faire un exposé construit, discipliner les données foisonnantes de la réalité sans en retirer la complexité... Il est question, dans ce phénomène de déconstruction et de construction, d'un travail de pensée.

Mais la mise en œuvre de situations expérientielles ne s'arrête pas aux terrains professionnels ; elle se réalise également « sur les bancs » de l'école qui pourtant est souvent perçue comme délivrant un savoir « désincarné ». C'est dans la mise en œuvre d'apprentissages de vie collective, de confrontation à l'institution (à un cadre, des règles), de participation à des temps de convivialité, que se saisissent toutes les occasions de s'approprier un savoir à travers l'expérimentation du groupe.

La formation s'opère non seulement dans la transmission de contenus, mais aussi dans la confrontation au contenant ; le contenant est constitué ici par toutes les formes pédagogiques mises en œuvre pour que se déploie le processus d'expérimentation de la relation et de la communication.

II.2 - LE PROGRAMME DE LA FORMATION : année préparatoire –dispositif « sourds » et diplôme d'Etat Educateur Spécialisé

II.2.1 - Le dispositif spécifique aux étudiants sourds ou malentendants

Les aménagements développés depuis 1981 à l'EFPP permettent l'accès au diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé, et à l'exercice du métier dans l'ensemble des établissements du secteur social et médico-social pour des étudiants sourds ou malentendants quel que soit leur niveau de surdité ou leur mode de communication. L'accès à une profession qui s'adresse à des publics très divers et majoritairement oralistes exige une ouverture à la communication en français oral.

L'école prend en compte la difficulté spécifique des étudiants sourds dans leur rapport à la langue française écrite et les efforts continus déployés pour réussir un parcours scolaire jusqu'au baccalauréat. Ce parcours a parfois laissé peu de temps pour s'exercer à des activités éducatives, préalables à la formation.

Ces étudiants bénéficient d'une **année préparatoire** en situation d'alternance cours / stage professionnel, effectuée sous le contrôle de l'EFPP.

Pour bénéficier de ce dispositif, les étudiants sourds doivent obligatoirement être reconnus Travailleurs Handicapés. Cette reconnaissance est à demander par le candidat lui-même auprès de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) -*Renseignements auprès de la Maison départementale des personnes handicapées.*

Tous les deux ans, une session de la formation est ouverte aux candidats sourds.²

La prochaine session débutera en septembre 2012

Au terme de l'année préparatoire, les étudiants sourds intègrent la formation d'Éducateur spécialisé pour préparer le Diplôme d'État, avec les étudiants entendants et dans des conditions de déroulement identiques.

▶ Objectifs de l'année préparatoire

Elle vise donc à permettre aux candidats sourds de vérifier leurs motivations à devenir éducateurs spécialisés par une première expérience professionnelle dans le secteur social ou médico-social, et à entrer, grâce à un dispositif spécifique dans les meilleures conditions possibles en formation dans une promotion mixte (entendants et sourds).

Elle permet de :

- Renforcer ses capacités d'expression écrite et acquérir un vocabulaire professionnel
- Trouver sa place dans un groupe et expérimenter ses capacités de communication, d'échange, de questionnement et d'ouverture à l'autre
- Vérifier ses motivations pour le métier par une immersion dans un milieu professionnel
- Développer ses capacités à analyser la pratique
- Vérifier et développer sa capacité à porter un regard critique sur son engagement et son positionnement professionnel
- Découvrir différents champs d'intervention de l'éducateur spécialisé.

▶ Organisation et contenu de l'année préparatoire

Elle est marquée par une alternance stage/regroupements à l'école (un stage de 8 mois et 210 heures de formation à l'école) et fait l'objet d'une évaluation prise en compte pour l'admission de l'étudiant sourd ou malentendant en formation d'Éducateur Spécialisé, au terme de l'année préparatoire. .

➤ **Les regroupements à l'école :**

- 6 regroupements de 30 heures dits « théoriques » sont programmés dans l'année. Ils contiennent des temps d'analyse de la pratique, d'initiation à la psychologie, un temps de groupe de parole (réflexion sur son identité de personne sourde en formation d'éducateur spécialisé), des temps de présentation en groupe d'exposés, de fiches de lecture, de documents écrits et filmés en rapport avec la pratique professionnelle, des visites d'établissements. Les temps de formation sont traduits en langue des signes et la prise de notes des contenus théoriques de psychologie est assurée par la formatrice responsable de l'année préparatoire.

² *Un candidat sourd ou malentendant doit fournir une attestation de travailleur handicapé à demander à la MDPH dont il dépend.*

- 1 regroupement de 30 heures dit « de médiation éducative » : l'étudiant choisit une session parmi quelques sessions proposées : à titre indicatif : possibilité d'initiation au dessin, atelier vidéo, conte, percussions...

➤ **Le stage :**

L'étudiant effectue un stage, selon son choix, long d'environ 8 mois sous la responsabilité et sous contrôle de l'école dans une structure éducative d'Ile de France ou à titre exceptionnel en province, à condition que les responsables du stage s'engagent à venir à l'école pour faire la visite de stage.

Au cours de l'année, une visite de stage a lieu entre les formateurs-terrain, l'étudiant et un formateur de l'école qui vise à évaluer la progression du stagiaire et à l'aider à dépasser ses difficultés éventuelles.

➤ **L'évaluation de l'année préparatoire**

Elle comprend deux bilans :

- **Un bilan des travaux écrits** réalisés au cours de l'année, incluant l'atelier d'écriture, servira pour la validation de l'épreuve écrite. Ce bilan fait apparaître les qualités et les difficultés, les progressions constatées et les marges de progression possibles *du candidat*.
- **Un bilan pédagogique** de l'année, qui prend en compte notamment l'évaluation du terrain de stage et la dimension groupale de sa participation *à toutes les instances de l'année préparatoire*, est réalisé avec le candidat. Il donne lieu à un écrit du candidat et du formateur.

Ces bilans sont examinés par un jury plénier d'admission en formation d'ES.

II.2.2 - La préparation au diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

La formation d'Educateur Spécialisé se déroule sur trois années universitaires (voie directe).

Un formateur interne est responsable de chaque nouvelle promotion pour toute la durée du cursus (responsable de promotion). L'accompagnement d'une formatrice spécialisée dans le domaine de la surdité et un dispositif adapté permet aux étudiants sourds de suivre la formation :

- ▶ Une traduction des cours simultanée en L.S.F.
- ▶ Des séquences spécifiques pour se construire professionnellement comme éducateur spécialisé sourd, pour soutenir les apprentissages les plus difficiles et perfectionner la langue française, les écrits professionnels.
- ▶ Une entraide pour la prise de notes des cours.

Les contenus pédagogiques s'inscrivent dans une ligne définie par les textes officiels régissant la formation. Ils se singularisent d'une promotion à l'autre, sous la responsabilité du responsable pédagogique de la formation initiale en lien avec les responsables des Domaines de Formation (DF).

L'alternance entre centre de formation et site qualifiant (lieu de stage) constitue un des principes de cette formation. Trois stages répartis sur l'ensemble de la formation permettront à l'étudiant de mettre en œuvre progressivement sa responsabilité et son implication professionnelles.

➤ Les domaines de formation

Le diplôme est structuré en quatre Domaines de Compétences (DC) auxquels correspondent quatre Domaines de Formation (DF) organisés comme suit :

DF1	Accompagnement social et éducatif spécialisé <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de la personne • La vie sociale • La vie collective • L'action éducative 	450 heures
DF2	Conception et conduite de projet éducatif spécialisé Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif de l'utilisateur <ul style="list-style-type: none"> • Approche de la notion de projet • La construction de projets • L'accompagnement du projet éducatif de l'utilisateur • Les supports et cadres de l'action éducative • La place des familles dans l'action éducative 	300 heures
	Conception du projet éducatif spécialisé <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie des études de situation • L'évaluation • Méthodologie de la recherche en travail social 	200 heures
DF3	Communication professionnelle en travail social Le travail en équipe pluri-professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension de l'organisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux • Les enjeux de la communication au sein des institutions 	125 heures
	Coordination <ul style="list-style-type: none"> • Bases théoriques sur l'équipe et les écrits • Approfondissements : réunions, travail en équipe, communication 	125 heures
DF4	Implication dans les dynamiques inter-partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles Implication dans les dynamiques institutionnelles <ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel, administratif, juridique et politique des dispositifs éducatifs et d'action sociale • Approches des politiques sociales, médico-sociales, éducatives et d'insertion professionnelle • Approche des cadres juridiques 	125 heures
	Travail en partenariat et en réseau <ul style="list-style-type: none"> • La construction de projets ou de dynamiques multi-partenariaux • Observation et analyse d'une dynamique territoriale • Action éducative et territoire 	125 heures

Des propositions pédagogiques spécifiques permettent de travailler la dimension transversale de la formation. Elles visent à favoriser les liens entre les différents apports, à développer des méthodologies et techniques et à acquérir une posture professionnelle.

Les domaines de formation sont référés à des domaines de compétences (DC) que le stagiaire éducateur doit acquérir :

DC1 : Savoir établir une relation, élaborer une intervention, favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités, animer la vie quotidienne, assurer une fonction de repère et d'étayage.

DC2 : Observer, rendre compte et analyser les situations éducatives, participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif. Etablir un diagnostic socio-éducatif, concevoir et évaluer un projet.

DC3 : S'inscrire dans un travail d'équipe, élaborer, gérer et transmettre de l'information. Elaborer des documents communicables à des tiers, assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative.

DC4 : Etablir une relation professionnelle avec les partenaires, situer son action dans le cadre de missions, veille professionnelle. Développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé, développer et transférer ses connaissances professionnelles.

Pour évaluer leur acquisition, des épreuves en cours de formation sont organisées.

- En centre de formation : validation des DF par la présence et l'implication, des travaux sur table, des travaux de groupe, des dossiers....
- Sur les terrains de stage : évaluation des stages, validation d'écrits professionnels, élaboration de dossiers d'études cliniques...

➤ Epreuves de l'examen

Centre de formation EFPP	DC2	Epreuve écrite « étude de situation »	Sur table	4 heures	1 Formateur ou 1 professionnel
	DC4	Oral dossier « travail en partenariat et en réseau » Evaluation du stage par le terrain	15 pages	30 mn	1 professionnel et 1 formateur
Terrains de stage	DC3	Au moins 3 écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (un par stage)	En fonction de la commande institutionnelle	-----	Correcteurs : le référent de stage et un responsable hiérarchique
Centre d'examens	DC1	Oral de dossier « pratiques professionnelles » à partir d'un stage Evaluation du stage par le terrain	15 pages	30 mn	2 examinateurs dont un professionnel
	DC2	Oral mémoire	50 pages	30 mn	2 examinateurs
	DC3	Oral dossier « journal d'étude clinique »	10 pages	30 mn	1 Formateur et 1 professionnel
	DC4	Etude d'une situation relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels	Sur table	4 heures	1 correcteur du jury

Les stages

Pour un total de 2100 heures (60 semaines) à effectuer, les stages se répartissent comme suit :

- 2 stages de 14 à 16 semaines
- 1 stage long de 30 semaines.

Conformément aux exigences des textes, chaque étudiant effectue ses stages auprès de publics et d'institutions différents. L'un d'eux devra se *réaliser* dans une structure recevant du public en situation d'hébergement.³

Chacun des trois stages vise à l'apprentissage progressif de l'exercice professionnel. Lieu privilégié de l'expérimentation clinique, ils permettent à l'étudiant d'agir et d'analyser ses actions en se référant aux connaissances théoriques et aux « outils » professionnels proposés au cours de la formation. Limitées mais effectives, les responsabilités assumées peu à peu par le stagiaire garantissent l'authenticité de son implication. Elles exigent sa présence aux personnes, à l'équipe et ceci dans des temps comparables, proportionnellement, à ceux de l'éducateur titulaire.

La démarche

Dans cette progression, l'éducateur stagiaire doit être capable de dépasser l'intervention purement relationnelle pour mettre en œuvre, avec le soutien et l'accord de l'équipe, des supports à l'action éducative. Il doit être à même d'élaborer, de gérer ou/et de collaborer à des projets éducatifs, sachant en préciser et expliciter les objectifs, les moyens et la mise en œuvre, les situant par rapport au projet institutionnel, et, in fine, participer activement à leur évaluation.

La dynamique de formation est pensée dans un mouvement dialectique permanent favorisant ainsi l'articulation entre expérience clinique et apports théoriques dans une perspective de construction. En effet, les contenus de formation associés aux éléments d'élaboration produits dans le cadre de la démarche psychopédagogique, visent à favoriser les questionnements indispensables à la connaissance des champs de l'éducation spécialisée : les tutelles, l'organisation, les équipes pluridisciplinaires, les problématiques des personnes accueillies, les modalités d'accompagnement, les partenariats...

Pour ce faire, les conventions de stages stipulent les temps hebdomadaires dégagés à cet effet sur les lieux de stage (1er et 2ème stages dits de découverte : 3 heures ; stage à responsabilité éducative : 5 heures..).

Chaque stagiaire est amené à produire des écrits en lien avec les stages. Ces travaux sont organisés de manière spécifique et progressive dans le parcours et s'articulent avec la démarche d'élaboration professionnelle mise en œuvre dans l'instance de méthodologie psychopédagogique et les procédures d'évaluation relevant des épreuves du DEES. Dans une perspective formative, ces « dossiers professionnels » font l'objet d'échanges avec les équipes accueillant les stagiaires.

³ Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, article 7

III - REDUCTIONS DE FORMATION

III.1. - ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Au titre du décret du 15/05/07, arrêté du 20/06/07 et circulaire WDGAS/SD4A12007/436 du 11/12/07, les étudiants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de certains diplômes professionnels du secteur socio-éducatif peuvent bénéficier d'allègements ou de dispenses dans les limites ci-dessous :

Domaines de formation -- Diplômes	DF1 Accompagnement social et éducatif spécialisé	DF2 La conception et la conduite du projet éducatif spécialisé	DF3 Communication professionnelle	DF4 Dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles	Stage
DUT carrières sociales	50 H	50 H	50 H	50 H	
Moniteur éducateur* (*avec 2 ans d'expérience)	Dispense	Allègement 1 ^è partie (300H)	Allègement 1 ^è partie (125H)	Allègement 1 ^è partie (125H)	Allègeme nt partiel selon textes et expérienc e du candidat
Assistant de service social	100 H	120 H	Dispense	Dispense	
Educateur de jeunes enfants	190 H	160 H	Dispense	Dispense	
Educateur technique spécialisé	100 H	50 H	Dispense	Dispense	
Psychomotricien	100 H	100 H	-	50H	
Infirmier	50 H	50 H	50 H	50H	
Puéricultrice	100H	100H	100H	100H	
Conseiller en ESF	50 H	50 H	Dispense	Dispense	
DEFA	50 H	50 H	Dispense	Dispense	
AMP avec expérience professionnelle post diplôme de plus de 5 ans	50H	50H	50H	-	
AVS avec expérience professionnelle post diplôme de plus de 5 ans	50H	50H	50H	-	
Licence sciences humaines ou sciences sociales	200 H à répartir selon le programme effectué				
Maitrise sciences humaines ou sciences sociales	300 H à répartir selon le programme effectué				

Toutes les demandes d'allègement ou de réduction de formation doivent obligatoirement être transmises par écrit, avec pièces justificatives, dès le dépôt des candidatures. Elles font l'objet d'un examen et d'un parcours individualisé de formation proposé au candidat à l'issue de la sélection.

Nos modalités d'accompagnement pédagogiques nous permettent de proposer aux candidats titulaires du diplôme Moniteur-Educateur (DEME) et justifiant de deux années d'expérience professionnelle un parcours de formation sur 2 années universitaires, sous réserve du nombre de places intra-quota disponibles.

III.2 - ALLEGEMENT DE STAGE

Les candidats titulaires du CAFME (moniteur éducateur) justifiant de 2 ans d'expérience professionnelle effectuent un stage d'au moins 20 semaines (hors structure employeur).

S'ils sont en situation d'emploi, la durée est ramenée à 8 semaines.

Les autres candidats qui n'ont pas à valider les 4 domaines de compétences effectuent un stage associé à chaque domaine à valider de 16 semaines (DC1 et DC2), de 8 semaines (DC3 et DC4).

IV - LE DIPLÔME D'ETAT

La présentation à l'examen du Diplôme d'Etat suppose que le candidat ait suivi les enseignements prévus dans son cursus de formation, effectué les différents stages pratiques, satisfait aux obligations de l'évaluation continue et réalisé les travaux à présenter à l'examen.

Le Diplôme d'Etat fait l'objet d'un examen public sous la responsabilité de chaque académie. Il est décerné au nom du Ministère de l'Education Nationale et délivré par le Recteur de l'académie.

V - LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Les conditions de niveau sont identiques à celles exigées pour les entendants (cf. pages suivantes : conditions d'accès, règlement d'admission et instructions pour la constitution du dossier de candidature.).

Les épreuves d'admissibilité sont aménagées pour les candidats sourds (interprète LSF sur demande).

V- 1 – DROIT D'INSCRIPTION ET FRAIS DE SCOLARITE

- **Année préparatoire spécifique aux étudiants sourds** : 423 € pour la rentrée 2012
Ce dispositif spécifique de formation est soutenu par La Région Ile-de-France qui finance la formation initiale d'éducateur spécialisé.
- **Formation d'Educateur Spécialisé** (3 années universitaires en voie directe) : La Région Ile-de-France, conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004, finance les formations initiales d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants. Restent à la charge de l'étudiant :
 - **Le droit d'inscription** est fixé par le Conseil Régional d'Ile de France et aligné sur les droits d'inscription universitaires. Il est fixé à 177 euros /an pour la rentrée 2012.,
Ce droit est exigible du candidat admis dès la confirmation de son entrée en formation.
En cas de désistement, le montant équivalent aux droits d'inscription est acquis à l'EFPP

- **Une participation aux frais de scolarité** : fournitures d'ateliers, assurances, visites médicales, photocopies et livrets de formation, frais de déplacement et d'hébergement occasionnés par certaines sessions, est demandée. Elle est en moyenne de **460 euros par an**.
Soit un cout moyen de 640 € par année universitaire.

En cas d'arrêt en cours de formation, droits et frais de scolarité ne sont pas remboursables.

V -2 - AIDES FINANCIERES⁴

Bourses en Travail Social versées par le C.R.I.F :

Ces bourses qui ne représentent qu'un complément de ressources sont accordées sur justification des ressources familiales ou personnelles.

Consultez le site de la Région Ile de France : fss@iledefrance.fr rubrique « sanitaire et social »

P.P.A.E. (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)

Les candidats indemnisés au titre de demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une allocation de reclassement (AREF) sous réserve de faire valider par le Pôle Emploi leur entrée en formation dans le cadre d'un Plan d'Aide au Retour à l'Emploi.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller pôle Emploi.

Bourses Départementales⁵:

Une bourse peut être accordée avec un engagement à servir par le Conseil Général (durée variable selon le département et l'année de formation).

Renseignez-vous auprès du Conseil Général de votre département.

VI - LE DISPOSITIF DE : VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (V.A.E)

L'E.F.P.P. met en place pour les professionnels ou les bénévoles en exercice, des dispositifs d'accompagnement méthodologiques pour la V.A.E.

Peuvent se présenter les candidats ayant obtenu leur recevabilité, en bonne et due forme, auprès de leur rectorat ou académie.

Pour plus de renseignements, contactez l'E.F.P.P. et consultez notre site www.efpp.fr

⁴ Cette liste n'est pas exhaustive : d'autres aides peuvent être allouées en fonction de situations particulières des étudiants (ANT, Allocations d'Etudes,...); il leur appartient d'interroger les organismes sociaux de leur domicile (CCAS, Missions locales...)

⁵ Pour des étudiants en 2^{ème} ou 3^{ème} années de formation

REGLEMENT D'ADMISSION

ADMISSION EN ANNEE PREPARATOIRE:

➤ **Elle est conditionnée par :**

- **Une évaluation écrite** : elle permet de vérifier un niveau rédactionnel minimum. Elle fournit des repères pour identifier une marge de progression. Des alertes peuvent être données à cette occasion dont le candidat devra s'emparer au cours de l'année préparatoire. Cet écrit est noté sur 20.
- **Un entretien de motivation** réalisé par deux personnes (un formateur et un professionnel de terrain). Son objet est de clarifier les représentations du candidat sur le métier d'ES et de vérifier son intérêt pour s'engager dans cette formation, d'estimer sa capacité à se mobiliser et à s'ouvrir à la diversité de ce métier, de vérifier son niveau d'étude et d'expérience, de repérer d'éventuels allègements.
Cette épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 10 est éliminatoire.

DECISION : Une **commission d'admission** se prononce à l'issue de ces deux épreuves sur l'entrée en année préparatoire.

L'année préparatoire est finalisée par deux bilans :

- **Un bilan des travaux écrits** réalisés au cours de l'année, incluant l'atelier d'écriture, servira pour la validation de l'épreuve écrite. Ce bilan fait apparaître les qualités et les difficultés, les progressions constatées et les marges de progression possibles *du candidat*.
- **Un bilan pédagogique** de l'année, qui prend en compte notamment l'évaluation du terrain de stage et la dimension groupale de sa participation *à toutes les instances de l'année préparatoire*, est réalisé avec le candidat. Il donne lieu à un écrit du candidat et du formateur.

ADMISSION en FORMATION D'EDUCATEUR SPECIALISE :

➤ **Elle est conditionnée par :**

- **Le bilan des travaux écrits** réalisés lors de l'année préparatoire (cf. ci-dessus)
- **Une épreuve orale** réalisée par deux professionnels extérieurs au dispositif pédagogique de l'année préparatoire. Cette épreuve prend appui sur le **bilan pédagogique de l'année** (écrits du formateur et du candidat) préalablement fourni au jury. L'entretien sert à confirmer la motivation du candidat, à évaluer sa capacité à suivre le parcours pédagogique. Lors de cet entretien, le candidat devra montrer ce qu'il a saisi de son année préparatoire et présenter la manière dont il se projette dans la formation.
Cette épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 10 est éliminatoire.

DECISION : Le **jury plénier d'admission** se prononce sur l'admission en première année de formation d'Éducateur Spécialisé à partir du bilan des travaux écrits et du résultat de l'épreuve orale.

MODALITES D'INSCRIPTION

CONDITIONS D'ACCES A L'ANNEE PREPARATOIRE ⁶

Pour être admis à suivre la formation, le candidat doit remplir **les conditions suivantes** *:

1. Etre titulaire ⁷ soit :

- du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant ;
- du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant ;

A défaut d'un de ces diplômes :- avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau organisé par la DRJSCS⁸

*Nota : Il est **fortement conseillé** aux candidats d'avoir exercé, **avant** l'inscription aux épreuves d'admission, une ou plusieurs expériences éducatives auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes handicapés ou inadaptés, dans le cadre d'un organisme permanent à caractère éducatif, social ou médico-social, en qualité de salarié ou de bénévole.*

(attention : les expériences en centre aéré ou en colonie de vacances ne sont pas suffisantes).

Pour toutes ces expériences, des certificats et/ou attestations sont à produire.

Toute absence de justificatif amènera la non prise en compte de ces expériences

Il est également fortement recommandé d'être titulaire de l'attestation PSCI (Prévention et Secours Civique niveau 1)⁹.

2. Avoir satisfait aux épreuves de l'examen d'admissibilité (voir page suivante « règlement d'admission »)

⁶ Conformément à l'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et la Circulaire Interministerielle/DGAS/SD4A/2007/436 du 11 décembre 2007.

⁷ Les titres étrangers doivent faire l'objet d'une attestation d'équivalence reconnue à solliciter par le candidat auprès de l'autorité compétente

⁸ cf. DRJSCS Paris : 01 44 84 27 00 ou liste des DRJSCS disponible par le lien internet [liste-des-DRJSCS.html](#)

⁹ Obligatoire pour se présenter au diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

INSTRUCTIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les DOSSIERS DE CANDIDATURE sont à envoyer ou déposer

au plus tard le 6avril 2012
(le cachet de la poste faisant foi)

Les dossiers non recevables (incomplets ou non conformes aux conditions d'inscription) seront retournés.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1 - La fiche d'inscription complétée, **datée et signée** (cf. ci-après).
- 2 - 1 photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille (photocopie du livret de famille pour les femmes mariées).
- 3 - une photo format identité, portant au dos nom et prénom, collée sur la fiche d'inscription.
- 4 - un certificat médical récent précisant que le candidat est apte à suivre la formation.
- 5 - Un CV et copies des diplômes obtenus ainsi que les certificats d'employeurs et/ou attestations d'expériences, salariées ou bénévoles dans le secteur sanitaire et social *ou toute autre expérience éducative (hors baby sitting) ou d'animation.*
- 6 - Un certificat de scolarité de classe de terminale, pour les non bacheliers, et une lettre manuscrite attestant qu'ils s'engagent à communiquer leur relevé de notes dès les résultats du Baccalauréat.
- 7 - Les droits d'examen ¹⁰ à régler en deux chèques bancaires ou postaux établis à l'ordre de « E.F.P.P./département E.S. » et portant chacun au dos les nom et prénom du candidat :
 - l'un de 135 euros (pour l'épreuve écrite et l'entretien d'admission)
 - l'autre de 70 euros (pour l'épreuve orale en fin d'année préparatoire)(En cas de renoncement en fin d'année préparatoire **avant** l'épreuve orale, ce chèque de 70 euros vous sera retourné).
- 8 - Pour les candidats susceptibles de bénéficier d'une réduction du temps de formation : une demande écrite accompagnée des pièces justificatives.
- 9 - Les candidats des DOM-TOM sont convoqués à l'EFPP à une seule et même date pour l'évaluation écrite et l'entretien de motivation
- 10 - Photocopie de l'attestation d'inscription « Reconnaissance de travailleur handicapé » (à demander à la MDPH)

¹⁰ En cas de désistement les frais d'examen restent acquis à l'EFPP

CONFIDENTIEL

<i>Cadre réservé à l'administration</i>	
<i>Posté ou remis le :</i>	<i>N° :/2012</i>

FICHE DE CANDIDATURE Année préparatoire EDUCATEUR SPECIALISE

Pour une rentrée en SEPTEMBRE 2012

A compléter, dater et signer

Pour retour à l'EFPP **au plus tard le 6 avril 2012** (cachet de la poste)
avec les documents indiqués au verso (tout dossier incomplet ne pourra être enregistré)
Merci d'écrire lisiblement.

VOTRE ETAT CIVIL

NOM (*en capitales*) : Prénom :

NOM de jeune fille (*pour les femmes mariées*) :

Né(e) le : à (Ville + n° département de naissance) :

Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Email : @.....

VOTRE SITUATION ACTUELLE**

Lycéen(ne) terminale (*) Etudiant(e) Salarié(e) Recherche d'emploi

Autre (*préciser*) :

Etes-vous titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (*tel que défini dans la notice d'information*) et/ou de l'enseignement supérieur ?

Oui → *Précisez lequel* :

Non → *Si vous n'êtes pas lycéen(ne) en terminal, vous devez être inscrit(e) aux épreuves de l'examen de niveau organisé par la DRJSCS****

Etes-vous titulaire du PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1) ?

Oui

Non

t.s.v.p. ☞

Engagement du candidat

- ✓ **A titre de règlement des droits d'examen d'admissibilité, je joins 2 chèques bancaires ou postaux à l'ordre de "EFPP/ES"-et portant au dos mes nom et prénom-, soit :**
 - **un chèque de 135 euros pour l'épreuve écrite et l'entretien d'admission en année préparatoire** –*somme qui restera acquis à l'EFPP en cas de désistement-*
 - **un chèque de 70 euros** (pour l'épreuve orale d'admission en formation d'Edicateur Spécialisé au terme de l'année préparatoire) – *somme qui me sera remboursée si je renonce avant de passer cette épreuve orale)*

- ✓ **J'autorise** **Je n'autorise pas**
la publication de mon nom sur le site www.efpp.fr lors de l'annonce des résultats de l'examen d'admissibilité à la formation d'Edicateur Spécialisé.

- ✓ **Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information, et certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus dont je m'engage à fournir les pièces justificatives selon les modalités ci-après**

- ✓ **Je dispose, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données me concernant.**

Date :

Signature du candidat

PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE FICHE *

- Photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille (photocopie du livret de famille pour les femmes mariées) ou de la carte de séjour.
- Photocopie de l'attestation d'inscription « Reconnaissance de travailleur handicapé »
(à demander à la MDPH)
- Droits d'examen d'admissibilité (cf. ci-dessus).
Pour les candidats susceptibles d'être dispensés de l'épreuve écrite : fournir la copie du diplôme justifiant cette dispense (cf. dispositions du règlement d'admission -p.15 de la notice d'information).
- Un CV avec copies des diplômes obtenus, des certificats d'employeurs et/ou attestations d'expériences salariées ou bénévoles.
- Une lettre de motivation précisant les raisons du choix de cette formation.
Les candidats susceptibles de bénéficier d'une réduction du temps de formation (allègement) doivent joindre une demande écrite accompagnée des pièces justificatives qui sera soumise au responsable du dispositif de la formation Edicateur Spécialisé pour décision.

PIECES A PREVOIR POUR L'ENTREE EN FORMATION

Si, au terme de l'examen, vous êtes admis(e) en formation, il vous sera demandé, pour confirmer votre entrée :

- ✓ Copie du diplôme du baccalauréat ou équivalences telles que définies dans « conditions d'accès » de la notice d'information.
- ✓ (*)*Les lycéens en classe Terminale et les candidats inscrits à l'examen de niveau DRJSCS s'engagent, dès proclamation des résultats, à communiquer ceux-ci à l'EFPP.*
- ✓ Certificat médical récent (moins de 3 mois) précisant que le candidat est apte à suivre la formation.
- ✓ Copie de l'attestation de premiers secours (Prévention Secours Civiques niveau 1 (*le cas échéant*)).

**Nota Bene : ne fournissez que les copies de vos justificatifs d'identité, de diplômes ou d'expériences : aucune pièce fournie ne sera restituée au terme des épreuves d'admission.*